



## Commune de LADOIX-SERRIGNY

### Conseil Municipal du 14 octobre 2025

#### Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Quorum : 10

**Présents** : M. Jérôme FOL, Mme Alexandra CAGNA BOIREAU, M. Gaston RAVAUT, Mme Aline KUTTER, M. Philippe JACQUELIN, Mmes Isabelle PETIOT, MM. Jacques SERRÉ, Thierry MESNIL, Pascal PODECHARD, Mme Valérie PERISSUTTI, M. Gérard DUPUIS, Mme Saadia CHAMALI, M. Rodolphe VAUTHEY, Mmes Isabelle SANCHEZ, Virginie DI MEGLIO, Corinne GARREAU, M. Christian PISARSKY, Mme Valéria NAUDIN-MALLARD, M. Alexandre BEY

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle PETIOT

\*\*\*\*\*

#### Questions à l'ordre du jour du conseil municipal :

- 1) Organisation du travail à temps partiel
- 2) Création d'un poste de saisonnier (service techniques)
- 3) Travaux en régie interne, coût horaire
- 4) Inscription à l'état d'assiette Destination des coupes Affouages
- 5) Adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO)
- 6) Cession d'un bien SNCF Réseau au profit de la commune

**Secrétaire de séance** : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Isabelle PETIOT est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

#### Approbation du procès-verbal du 13 mai 2025 :

Les membres du Conseil Municipal **APPROUVENT** à l'unanimité le procès-verbal relatif au Conseil Municipal du 13 mai 2025.

\*\*\*\*\*

#### Délibération n° 2025/0039

#### Organisation du travail à temps partiel dans la collectivité

Un agent faisant valoir ses droits pour une demande de retraite progressive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, il convient que le conseil municipal prenne une délibération fixant l'organisation du temps partiel dans la collectivité.

Il existe deux formes de temps partiel :

**Le temps partiel de droit :**

- temps partiel pour raison familiale
- temps partiel pour donner des soins : au conjoint ou à l'ascendant handicapé
- temps partiel pour travailleur handicapé

**Le temps partiel sur autorisation**

Pour les agents contractuels et fonctionnaires à temps complet : Les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées à 50, 60, 70, 80 et 90 % d'un service à temps complet.

La durée initiale des autorisations est comprise entre 6 mois et 1 an.

Cette autorisation est renouvelable par tacite reconduction pour la même durée dans la limite de 3 ans.

En ce qui concerne l'agent, c'est le temps partiel sur autorisation qui s'applique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** d'adopter les modalités d'organisation du temps partiel ainsi proposées et de fixer à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2025 l'application desdites modalités et de préciser qu'elles seront applicables aux fonctionnaires titulaires, stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels dans les conditions précitées.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2025/0040**

**Création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial service voirie**

En raison de travaux d'automne à réaliser sur la commune, M. le Maire propose de créer, pour une mission de trois semaines, un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Le conseil Municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité de créer cet emploi pour la période du 1<sup>er</sup> au 21 novembre 2025 inclus.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2025/0041**

**Travaux en régie, coût horaire**

Le mécanisme des travaux en régie correspond à des immobilisations que la commune crée elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production.

En fin d'exercice, l'ordonnateur dresse un état des travaux d'investissement effectués en régie ; les écritures d'ordre permettent de comptabiliser ces travaux en section d'investissement.

Afin de comptabiliser le coût du personnel imputable à ces travaux, il conviendrait de fixer un tarif correspondant au coût du salaire moyen d'un agent, augmenté des charges directes et indirectes.

Monsieur le Maire propose de retenir le montant de 45 € le coût horaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** à 45 € le coût horaire du personnel à prendre en compte pour la comptabilisation des travaux en régie de la commune de LADOIX-SERRIGNY et **CHARGE** Monsieur le Maire d'appliquer cette disposition à compter de l'année 2025.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2025/0042**  
**Inscription à l'état d'assiette Destination des coupes Affouages**

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour l'exercice **2026**, l'état d'assiette de plusieurs parcelles (6-22-23-24 et 10).

Le prix du stère reste inchangé : 6.50 €.

Les garants désignés sont :

- Rodolphe VAUTHEY
- Jacques SERRÉ
- Gérard DUPUIS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité d'approuver l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2026 des dites parcelles.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2025/0043**

**Adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO)**

M. le Maire rappelle que depuis 2020, la commune est adhérente de l'Agence Technique Départementale Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO), initiée par le Conseil Départemental pour fédérer les capacités d'ingénierie technique au service du territoire. Dans les domaines de la voirie, du bâtiment, de l'eau et de l'assainissement, la commune peut trouver des interlocuteurs pour l'accompagner dans un premier temps via la Mission Conseil Assistance aux collectivités (MiCA) du Conseil Départemental puis pour des prestations de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès d'ICO.

L'engagement était valable 3 ans et arrive donc à terme au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à raison de 18 voix pour et 1 abstention (P. JACQUELIN) **APPROUVE** l'adhésion à l'Agence Technique Ingénierie Côte d'Or le Département pour un montant de 203 € par an, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

\*\*\*\*\*

## Délibération n° 2025/0044

### Cession d'un bien SNCF Réseau au profit de la commune

M. le Maire expose à l'assemblée que la commune a l'opportunité d'acquérir une bande de terrain afin de pouvoir disposer d'une plateforme de dépôts pour les déchets verts pour les services techniques communaux.

La SNCF, propriétaire de parcelles pouvant intéresser la commune, propose la cession en partie des parcelles ZI 61 et 89 pour environ 6 000 m<sup>2</sup>.

Ces parcelles ont fait l'objet d'un document d'arpentage, aussi la SNCF propose de vendre à la commune les parcelles ZI 165 et 167 pour un montant de 4 100 € + 900 € de frais notariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** l'acquisition des parcelles ZI 165 et 167 pour un montant de 4 100 € et **DIT** que les frais notariés seront pris en charge par la commune, il **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de cette opération.

\*\*\*\*\*

### Questions diverses

Par délibération en date du 23 mai 2020, le Conseil a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'Assemblée délibérante est donc informée que les décisions suivantes ont été prises en vertu de ces délégations.

Date	OBJET	Société	Montant TTC
<b>LETTERS DE COMMANDES</b>			
16/09/2025	Plaques de rues numérotées	SIGNALETIQUE VENDOMOISE	914,52 €
24/09/2025	Remplacement volet roulant école maternelle (classe de Mme CHARRON)	ALLO STORES	1 200,96 €
30/09/2025	Tables Square El Pla del Penedes	RONDINO	2 178,00 €
30/09/2025	Plaques signalétiques Forêt	PUBLITOUT	543,12 €
30/09/2025	Achat annuel végétaux	SONOFEP	8 581,01 €
30/09/2025	Potelets de voirie	AREA	1 220,40 €
02/10/2025	Modification branchement réseau élec salle des fêtes suite pose panneaux photovoltaïque	ENEDIS	502,56 €
09/10/2025	Achat d'une tronçonneuse	MECAGRI	529,00 €
13/10/2025	Signalétique plaques de rues	SIGNALETIQUE VENDOMOISE	582,00 €

Date	OBJET	Concessionnaire	Durée
<b>DELIVRANCE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE DE LADOIX-SERRIGNY</b>			
07/07/2025	Concession D240 (renouvellement) à Mme VIVIAND Ginette		30 ans
10/09/2025	Concession C74 (achat) à Mme DROMARD Dominique		50 ans

Date	Adresse	Noms des propriétaires sortants	
<b>DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER</b>			
25/08/2025	22 route de Corcelles	MARESSE OBERDORF	
01/09/2025	13 rue du Bief	VOIZENON CLEMENCET	
10/09/2025	15 rue du Château	DESWARTE	
22/09/2025	Les Cras	VUITTENEZ	
23/09/2025	8 Grande Rue de Buisson	BONNIN FONTAINE	

Le sujet du Téléthon est abordé, M. le Maire ne souhaite pas l'organiser mais met à disposition Les moyens nécessaires si certaines associations souhaitent organiser une manifestation. Devant le peu d'engouement des associations et des personnes questionnées, seules quelques petites actions seront conservées mais il n'y aura pas de grandes manifestations pour Téléthon.

## **Point sur les commissions**

### **Commission cimetière**

Mme Alexandra CAGNA BOIREAU informe le conseil que la signalétique, dans le cimetière, a été mise en place sur chacune des concessions du cimetière, elle rappelle que cela consiste en une petite plaque indiquant le numéro d'emplacement sur chaque concession.

### **Commission environnement**

Mme CAGNA BOIREAU fait part aux élus que les travaux du Square d'El Pla del Penedes sont terminés, la plantation des végétaux sera réalisée en interne au cours du mois de novembre, l'ensemble de cette réalisation est opérationnel et très satisfaisant.

### **Commission voirie**

M. Gaston RAVAUT informe l'assemblée que les travaux du Sentier du Moulin Mardasson sont en cours de finition.

Les travaux d'enfouissement de l'Avenue de la Plante de l'Orme débutent mi-novembre, il va organiser une réunion d'informations avec les riverains début novembre.

Il fait part aux élus qu'actuellement, il étudie le problème d'une flaue d'eau rue de Serrigny qui lors des passages de véhicules provoquent des dégâts sur le mur d'un riverain, M. RAVAUT est en attente d'un devis de réparation.

Il informe les élus qu'il va réunir la commission « forêts » début novembre pour l'attribution des lots de bois.

### **Commission Bâtiments**

M. Philippe JACQUELIN fait part de l'avancée des travaux du préau, le charpentier a respecté les dates du planning, à ce jour, il reste en attente du couvreur.

Il informe les élus de l'avancée des travaux des panneaux photovoltaïques de la salle Pierre Gourillon et du changement d'une fenêtre d'un logement communal Place du Souvenir.

M. Alexandre BEY attire l'attention des élus sur l'état d'un des courts de tennis, une réflexion serait à engager quant à sa réfection.

M. le Maire annonce à l'assemblée que la subvention demandée à l'ANS (Agence Nationale du Sport) d'un montant de 186 950 € a été refusée pour la deuxième fois, la commune ne pourra plus représenter ce dossier, les travaux étant terminés.

Suite à sa rencontre avec les services de la communauté d'agglomération, M. le Maire donne des précisions sur la mise en place d'un encadrement des meublés de tourisme. Il convient d'attendre 2026 où une plateforme doit être mise en place, il conviendra de travailler un règlement interne à la commune définissant les conditions d'ouverture des meublés.

M. le Maire précise que le but de cet encadrement était pour lui de ne pas perdre des habitants en limitant le nombre de meublés de tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

Le Secrétaire de séance,  
Isabelle PETIOT.



Le Maire,  
Jérôme FOL.



En application de l'article 2121-25 du CGCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la Commune le 15 octobre 2025.